



BULLETIN MUNICIPAL

INFORMATIONS

PRET REMORQUE

La Municipalité a décidé de **mettre à disposition la remorque** de la commune, pour chaque habitant qui le souhaite, une fois par an, pour les branchages et gravats (pas de terre). Réservations en mairie au **03.22.60.39.60** ou **aux ateliers municipaux, du lundi au vendredi midi, auprès de Monsieur Thierry DACHEUX au 03.22.30.31.48.**

CLUB DES RETRAITÉS DYNAMIQUES

Une réunion d'informations et de réservations se tiendra le **jeudi 1^{er} juin 2017, à la MPT**, pour un séjour dans le Périgord en juin 2018 et un séjour en Grèce en septembre 2018.

PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE

La permanence de la Mission Locale aura lieu le **mercredi 7 juin 2017, de 9h30 à 12h15**, en mairie.

CIDFF

Prochaine permanence en mairie le **mercredi 14 juin 2017** après-midi, sur rendez-vous au **03.22.60.39.60**

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Depuis le 6 avril 2017, le ramassage des déchets verts est hebdomadaire et a lieu chaque jeudi.

Rappel : les déchets doivent être mis **la veille au soir** sur le trottoir.

Les sacs plastiques sont **interdits**.

Les poubelles trop lourdes ou les branchages qui ne seraient pas liés ne seront pas ramassés.

VENTE DE SACS DE DECHETS VERTS

La vente se fera **de 13h30 à 18h00**, dans les locaux de la CCVI, le **vendredi 19 mai 2017**.

CHANTIERS JEUNES

Du 29 mai au 23 juin 2017

Vous êtes :

- agé(e) de 18 à 25 ans,
- sorti (e) du système scolaire
- inscrit (e) ou prêt (e) à vous inscrire à la Mission Locale
- issu (e) des communes de la CCV

Vous souhaitez :

- obtenir une expérience professionnelle sans prérequis demandés
- obtenir des moyens de débiter ou terminer votre permis de conduire
- être orientée (e) vers diverses possibilités d'aides pour finaliser votre projet mobilité

La Communauté de Communes du Vimeu en collaboration avec la Mission Locale de la Picardie Maritime vous informe du lancement de l'opération **CHANTIERS JEUNES**.

Renseignement : **03.22.20.14.14**
ou **06.16.42.58.14**

OFFRES D'EMPLOIS CCV

APPRENTISSAGE CAP PETITE ENFANCE

Sous la responsabilité de la Directrice des structures enfance, vous êtes intégré dans une structure accueillant au moins 15 enfants de 2 mois à 3 ans.

Pendant les deux années d'apprentissage, vous serez formé pour

acquérir les compétences nécessaires à l'obtention du CAP Petite Enfance.

Vous serez donc amené à :

- Aider à la prise des repas des enfants
- Prodiguer des soins d'hygiène corporelle
- Aider au développement intellectuel des enfants par le jeu
- Accompagne l'enfant vers l'autonomie
- Procéder à l'entretien courant et à l'hygiène des locaux.

Poste 35 heures hebdomadaires.

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la CCV 154 rue Henri Barbusse à Friville-Escarbotin (joindre lettre, CV) **avant le 19 mai 2017.**

Pour tous renseignements complémentaires : Madame Marie Quennehen, Service Ressources Humaines : 03.22.30.40.42
marie.quennehen@cc-vimeu.fr

RAPPELS

REUNION SUR LA FIBRE OPTIQUE

Facteur clé d'attractivité et de développement du territoire, l'accès au Très Haut Débit est devenu essentiel au quotidien des habitants et acteurs économiques. Le syndicat Somme Numérique déploie dans tout le département un programme ambitieux du Très Haut Débit avec notamment l'installation de la fibre optique dans les communes. Les premiers travaux ont débuté en octobre 2015 pour la desserte de notre commune et ont pris fin en 2016. La commercialisation des accès à la fibre optique sont prévus d'ici la fin du 1er semestre 2017.

Pour plus de renseignements venez assister à la réunion publique qui se tiendra le : **vendredi 12 mai 2017 à la salle Vim'Arts de Woincourt dès 18h.**

FETE DES MERES

Pour les mamans ayant eu la joie d'accueillir un enfant dans leur foyer en 2016, une cérémonie sera organisée **à la mairie le samedi 27 mai 2017 à 11h00**, au cours de laquelle, un cadeau sera remis.

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

LES JOUTES FRESSENNEVILLOISES

Jeux par équipe.

Le dimanche 2 juillet 2017 à 10h00, au stade Marcel Poiret.

Venez profiter d'une journée conviviale intergénérationnelle pour recréer des liens.

Des épreuves drôles seront mises en place afin que les équipes s'affrontent pour remporter un maximum de points au cumul des différentes épreuves.

Inscriptions les samedis du mois de juin de 10h à 11h en mairie. 10 € par équipe de 2 hommes et de 2 femmes.

Pour tous renseignements, contacter la présidente, **Claire Duchesne au 06.29.37.13.45**

ÉTAT CIVIL

✓ Naissances :

- Abbeville, le 30 mars 2017 :
Shayna SAJOT

- Amiens, le 28 avril 2017 :
Hortense CHRISTOPHLE

✓ Décès :

- Abbeville, le 21 avril 2017 :
Thérèse POILLY veuve
DELIGNIÈRES

- Rue, le 25 avril 2017 : Gérard
CORDIER

UTILISATION DES PESTICIDES

Les pesticides polluent l'eau, l'air et les sols. L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- diminuant la qualité de l'air,
- contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.

Une diffusion invisible

Seuls 10% des produits phytosanitaires atteignent leur cible. Le reste est disséminé dans l'environnement. Savez-vous qu'une seule goutte de pesticides suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau ?

Les risques pour notre santé

On sait aujourd'hui que toute la chaîne du vivant est touchée par la toxicité de ces produits. Cette contamination passive bouleverse nos ressources alimentaires et conduit à une accumulation de substances chimiques dans l'organisme des animaux... et dans les nôtres !

Vous aussi, jardinez sans pesticides !

Pour jardiner sans pesticides, nous vous conseillons quelques aménagements, sources de multiples bénéfices pour votre jardin : des abris à insectes, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toutes saisons...

Paillage : il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchés, des copeaux de bois, de la paille...

3 **Désherbage** : vous pouvez utiliser un couteau ou un sarcloir pour extirper les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très efficace contre les plantes vivaces installées depuis longtemps.

Tonte : tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régaleront les abeilles butineuses.

Herbes : coquelicots, pissenlits, orties, bourrache, camomille... ces herbes sont indispensables pour la biodiversité et savoureuses dans vos plats cuisinés.

Potager : vous pouvez alterner les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. Ainsi, vous éviterez les maladies et les attaques d'insectes.

Fruitiers : choisissez des variétés locales, souvent plus résistantes.

Pensez à vous équiper d'un composteur fourni par la Communauté de communes du Vimeu

Les communes sont aujourd'hui dans l'obligation de respecter le ZERO PHYTO, Les employés feront leur maximum pour entretenir au mieux votre environnement mais ils ne pourront pas tout faire, face à un manque de solutions efficaces pour désherber, il faudra accepter de voir de l'herbe pousser en ville. Soyez indulgents et coopératifs, n'hésitez pas à arracher le pissenlit ou le chardon qui pousse devant chez vous.

Un petit sac pour votre chien, un grand bond pour la propreté

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les

BULLETIN MUNICIPAL

espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros). Beaucoup de riverains se plaignent de trouver devant chez eux des déjections.

Promener son chien, c'est bien mais ne le laissez pas faire ses besoins n'importe où.

A titre expérimental, la municipalité vient d'installer derrière l'église, pas très loin de la sortie d'école, un bac réservé aux « toutous ». Il sera nettoyé toutes les semaines par les employés communaux. Apprenez votre compagnon à l'utiliser. Pensez à nos enfants...

FESTIVITES

13/05 : Une soirée couscous est organisée **le samedi 13 mai 2017**, à la Maison pour Tous à 19h30.

Au menu :

-adulte 13 € : un apéritif offert à table, couscous ou assiette anglaise, fromage, dessert, café

-enfant 7 € : hachis parmentier ou jambon semoule, fromage, dessert, une boisson

Réservations au **09.83.98.25.26** ou

25/04 : Concours de pétanque club de karaté

Du 20/04 au 15/06 : championnat été de tennis dames et messieurs (3 équipes engagées).

SERVICE DE GARDE

- Infirmières :

Le 14 / 05 Mmes DUBUC et CHALVET au 03.22.30.03.76

Le 21 / 05 Mmes PAUCHET et BONHOMME au 03.22.30.30.43

Le 25 / 05 Mme LEPHAY au 03.22.60.73.14

Le 28/05 Mme DAVERGNE au 03.22.30.46.06

REMERCIEMENTS

La **municipalité** remercie chaleureusement Monsieur BELKHOUIAT Tahar, pour le panier de fruits offert aux enfants de CM2 lors du départ en classe de neige.

La **Batterie Fanfare et les Majorettes** remercient les personnes qui ont participé à leur brocante du 7 mai malgré le temps. Une autre brocante sera organisée avant la fin de l'été.

